

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

Ce sont là quelques raisons pour lesquelles les gens du Nord se méfient tellement de Petro-Canada et la considèrent comme une société pétrolière différente des autres. La situation est différente en ce qui concerne Esso, Gulf, BP et toutes les autres sociétés parce qu'elles sont assujetties aux règles édictées par le gouvernement. D'une manière générale, les gens estiment que dans tout litige, le gouvernement examine soigneusement les différents points de vue ainsi que les obligations des sociétés pétrolières et gazières, d'une part, et le bien de la population en général, d'autre part. Mais nous nous demandons si justice nous sera faite dans tout litige mettant en cause Petro-Canada.

A cet égard, en ce qui concerne les méthodes d'exploitation de Petro-Canada, nous pourrions rappeler ce qui s'est passé à Fort Good Hope l'été dernier, où Petro-Canada s'est fait littéralement mettre à la porte.

Pour vous donner un exemple de la façon dont un gouvernement pourrait contourner la loi pour les besoins d'une de ses sociétés de la Couronne, j'aimerais vous parler du barrage sur la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. C'est une question de compétence provinciale et non pas fédérale. Il paraît que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait établi des règles très strictes sur la façon d'enlever et d'utiliser le bois dans les endroits qui seraient inondés. Toutefois, la construction du barrage avait pris du retard, une superficie considérable devait être inondée et on n'avait pas encore abattu et enlevé les arbres. D'après ce que j'ai compris, B.C. Hydro a reçu l'ordre d'inonder sans terminer les travaux d'abattage. Ainsi, aujourd'hui vous voyez ce bois qui aurait dû être abattu et retiré, à moitié noyé et en train de pourrir. Il faut croire que les personnes responsables de l'application des lois forestières ont reçu l'ordre de se taire et de laisser faire parce que c'était une priorité provinciale. J'imagine que cela pourrait arriver avec Petro-Canada dans les territoires où des actes se justifieraient pour des raisons de priorité nationale, et les lois ne seraient appliquées que mollement, ce qui pourrait avoir des conséquences très pénibles pour la population.

Je vois difficilement où il faudrait placer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans ce scénario, et j'ai aussi certaines craintes. Depuis quelques années, le Parlement du Canada, c'est-à-dire la Chambre et le Sénat, a donné au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources des pouvoirs de plus en plus étendus. Je ne parle pas particulièrement du titulaire actuel de ce poste. Voyons un peu ce qui est arrivé à un de nos ministres de l'Industrie et du Commerce, M. C. D. Howe, il y a une trentaine d'années, dans les années 50; il paraît que si M. Howe avait les qualités d'un grand homme, les Canadiens en général n'ont pas apprécié l'accroissement des pouvoirs du ministère et du ministre.

Il me semble que la même chose est en train de se passer dans le cas du ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a peut-être beaucoup de qualités, mais je ne

pense pas que nous devons donner davantage de pouvoirs à une seule personne, abstraction faite de ses compétences.

J'en arrive à la conclusion, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Vous avez été plus long que prévu.

**M. Nickerson:** En effet, j'ai pris un peu plus de temps que je ne l'avais prévu au début, mais vous devez admettre que j'ai fait un bon discours.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nickerson:** Si nous examinons ce que j'ai cité comme étant le pire exemple de l'exploitation coloniale—l'activité de la British East India Company au XVIII<sup>e</sup> siècle, et des personnalités comme Warren Hastings qui sont allés un peu trop loin, même à cette époque, et qui se sont fait destituer par un autre Parlement, vous comprendrez pourquoi je crains que notre ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources devienne un jour le Warren Hastings du Nord. Quant à moi, nous devons bien tenir compte de cette réalité. Nous devons faire en sorte que notre loi ne permette pas que le titulaire actuel du poste, ou quelque futur ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne deviennent le Warren Hastings du Nord.

Je vous remercie de votre attention.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le débat a été passablement long, mais à quoi d'autre pouviez-vous vous attendre? Ce bill a suscité quelque 150 amendements gouvernementaux à l'étape de l'étude en comité. J'en ai examiné la réimpression, et je pense que même le projet de loi sur les banques, bien plus volumineux, auquel j'ai été mêlé de très près depuis un an, a fait l'objet d'un moins grand nombre d'amendements que celui-ci. Cela indique peut-être que les membres du comité se sont montrés coriaces et que le gouvernement a dû apporter des amendements. D'autre part, cela peut vouloir dire que ce bill a été tellement mal rédigé au départ que le gouvernement a dû rapidement essayer d'en colmater les brèches. J'estime, à l'instar de mon collègue le député de Calgary-Centre (M. Andre), que ce bill est franchement si mal rédigé, et ce n'est pas le premier que nous voyons, que ses rédacteurs devraient retourner directement à leur bureau et le reprendre à partir de zéro.

En outre, nous voici avec une cinquantaine d'amendements d'initiative parlementaire, ce qui trahit également son caractère très controversé. L'article 28 est apparemment très inoffensif, mais il signifie ultimement, toutes proportions gardées, que le gouvernement du Canada s'empare des terres du Canada, à savoir les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le sous-sol marin qu'il pourra revendiquer en fin de compte, et en fait sa vache à lait. L'idée c'est de récupérer la production pétrolière de cette zone qui occupe, et de loin, la majeure partie du pays et de l'acheminer vers le sud par oléoduc, comme on traitait trois pis d'une vache.